



Trop, c'est trop !

Chacun reconnaît aujourd'hui les SPIP comme des piliers de la prévention de la récidive. Mais, pour le gouvernement, il semble que cela ne s'inscrive pas au-delà des mots.

La déclinaison des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique scelle la fin des CAP de mobilité et de promotion

Concrètement, pour les agents de l'administration pénitentiaire, cela veut dire que les décisions seront prises sans l'avis de vos pairs élus pour défendre vos intérêts. Un affaiblissement des représentants des personnels, c'est un renforcement de la seule administration dans ses prises de décisions, pas toujours bien senties, loin s'en faut. Pire, pour la majorité des corps de l'AP, la fin du système de cotation apparaît actée pour la mobilité. Sans vos habituels représentants, l'administration décidera donc en fonction de critères pour le moins obscurs (autour de la compétence et du mérite des agents...), alors que les priorités légales n'interviendraient que pour départager les égalités...

Incroyable, mais vrai !

A court terme, la mobilité pourrait devenir recrutement, évidemment incompatible avec le principe d'égalité porté par la fonction publique. Demain, des services d'élite, et d'autres de seconde zone ? Et avec une mobilité obligatoire au bout d'un certain nombre d'années, comme cela a pu être évoqué ?

D'autre part, la loi de programmation pour la Justice de 2018 risque fortement d'étouffer les SPIP et ses personnels.

La création de l'ANTIG a déjà amené à se nourrir sur le dos de la bête (épuisée) du corps des CPIP. Et c'est sans compter sur les dispositions de la loi entrant en vigueur en mars 2020, et notamment sa DDSE... On se demande qui a réalisé les études d'impact. Les agents des SPIP vont sans doute le sentir passer prochainement. Pourront-ils tenir ? Il est permis d'en douter, surtout lorsque des notes DAP viennent leur dire qu'ils ne sont pas concernés par certaines primes, comme celle de fin d'année pour les agents exerçant dans des établissements surencombrés. Les symboliques parlent !

Si l'on voulait dégoûter les agents des SPIP, on ne s'y prendrait pas autrement !

Enfin, la possibilité du recours aux agents contractuels est augmentée.

Bienvenue dans un futur service public assuré par des agents en contrats précaires ayant remplacé d'autres agents titulaires dégoûtés et partis voir ailleurs...

Pas sûr que cela présente des garanties qualitatives... Ne pas pouvoir se projeter, c'est ne pas s'investir !

Et si encore, on pouvait se dire que l'on coulerait des jours heureux pour la retraite.

Mais là aussi, impossible de se projeter !

L'angoisse !!!

Pour toutes ces raisons, les personnels du SPIP du Calvados, syndiqués et non-syndiqués, se sont réunis en Assemblée Générale ce jour et ont décidé des modalités d'action suivantes :

- l'entrée en mouvement du SPIP du Calvados,
- une communication systématique sur ce mouvement pour toutes les correspondances,
- l'information aux JAP, aux partenaires, aux élus locaux et à la presse locale,
- un appel à AG le 10 décembre 2019, jour de l'examen par le CTM du texte définissant les nouvelles modalités de mobilité,
- l'organisation d'une journée « SPIP mort » ce même 10 décembre 2019

Nous revendiquons une mobilité par cotations pour toutes les catégories de personnel.

Enfin, l'AG :

- appelle à participer à la journée de mobilisation nationale le 5 décembre pour défendre nos retraites,
- apporte tout son soutien aux collègues de la Maison d'Arrêt injustement exclus de la prime de surencombrement.

A Caen, le 02/12/2019